

19 & 20 MARS 2025

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la décision cadre portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ; l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 février 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège des usagers se dérouleront selon le calendrier suivant :

| | |
|---|--|
| Affichage des listes électorales | Au plus tard le jeudi 27 février 2025 |
| Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi | Au plus tard le mardi 04 mars 2025 à 16h00 |
| Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité | Au plus tard le vendredi 07 mars 2025 |
| Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part | Au plus tard le jeudi 13 mars 2025 |
| Scellement de l'urne | Mardi 18 mars 2025 à 14h00 |
| PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : | |
| DU MERCREDI 19 MARS 2025, 10 HEURES 00 AU JEUDI 20 MARS 2025, 16 HEURES 00 | |
| Clôture des opérations de vote, dépouillement | Jeudi 20 mars 2025 |
| Proclamation des résultats | Au plus tard le vendredi 21 mars 2025 |
| Ouverture de la période de recours contentieux | À compter de la proclamation des résultats |
| Délai de recours devant la CCOE | Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats |

Étudiantes et étudiants,

**Votez
en ligne,**

pour élire vos représentantes et
représentants aux Conseils centraux
de l'Université

19 & 20 MARS 2025

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services, Madame Marie Garapon, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 14 février 2025

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Étudiantes et étudiants,

**Votez
en ligne,**

pour élire vos représentantes et
représentants aux Conseils centraux
de l'Université